



Lancement de la révision et de la concertation du SCoT de Roissy Pays de France

Le Scot, c'est quoi ? Pourquoi le réviser ?

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un document de planification qui fixe les **grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire** de Roissy Pays de France pour les 20 prochaines années. Le SCoT porte sur les 42 communes qui composent l'agglomération. Par délibération en date du 18 décembre 2024, le conseil communautaire a prescrit la révision de son SCoT (approuvé en 2019) et l'élaboration du SCoT tenant lieu de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). On parle de « SCoT-AEC ».

Les objectifs de la révision

Quatre objectifs transversaux ont été identifiés et guideront la révision du SCoT :

1. conforter l'armature urbaine du territoire ;
2. construire un système de mobilité performant pour la connectivité métropolitaine et l'accessibilité aux fonctions urbaines du quotidien ;
3. renforcer la stratégie en faveur des transitions énergétiques et écologiques ;
4. contribuer en tant que territoire d'industrie à la création d'emplois productifs et responsables.

Les modalités d'information et de participation

Plusieurs modalités permettent aux habitants de s'informer et de contribuer à la révision du SCoT :

- **un espace d'information** dédié au SCoT sur le site internet de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France : roissypaysdefrance.fr ;
- **un registre et un dossier de concertation** sont mis à disposition au siège de l'agglomération : 6 bis, avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France ;
- **des réunions publiques** organisées aux moments clés de la démarche : des premières réunions sont prévues avant la fin d'année 2025 sur le diagnostic ;
- **la possibilité de transmettre un courrier** à l'attention de : Monsieur le Président, Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6 bis, avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France ;
- **une adresse électronique** dédiée au SCoT : SCoT@roissypaysdefrance.fr

Contact presse :

Tiffany MASSOL
Chargée de communication institutionnelle
et relations presse – Roissy Pays de France
01 34 29 45 70 - 06 25 87 94 56
tmassol@roissypaysdefrance.fr

À propos de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe 42 communes sur les départements du Val d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77), et compte environ 362 933 habitants. 1^{ère} agglomération de France par sa population, Roissy Pays de France s'étend sur une aire représentant 3,5 fois celle de Paris. Le territoire de la communauté d'agglomération se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud (notamment autour des aéroports Paris - Charles-de-Gaulle et Paris - Le Bourget) et vastes territoires agricoles au nord et à l'est. Pascal DOLL, président de Roissy Pays de France, est à la tête d'un exécutif réunissant 15 vice-présidents et 8 conseillers délégués.

Au total, le conseil communautaire compte 104 élus. Roissy Pays de France exerce 22 compétences. Territoire de projets, la communauté d'agglomération porte une action ambitieuse en matière de développement économique, de transports, d'aménagement foncier, d'habitat et de politique de la ville, et de développement durable. Le développement culturel et sportif, la préservation du patrimoine, l'eau et l'assainissement et la gestion des déchets font également partie des priorités de Roissy Pays de France.

Retrouvez l'actualité de l'agglomération sur
roissypaysdefrance.fr

